

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Projet de territoire Seudre :

Vers un partage de la ressource en eau

11 SEPTEMBRE 2018 - SAUJON



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. Éléments de contexte

2. Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

3. Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. Éléments de contexte

1.1. Quel est le territoire concerné ?

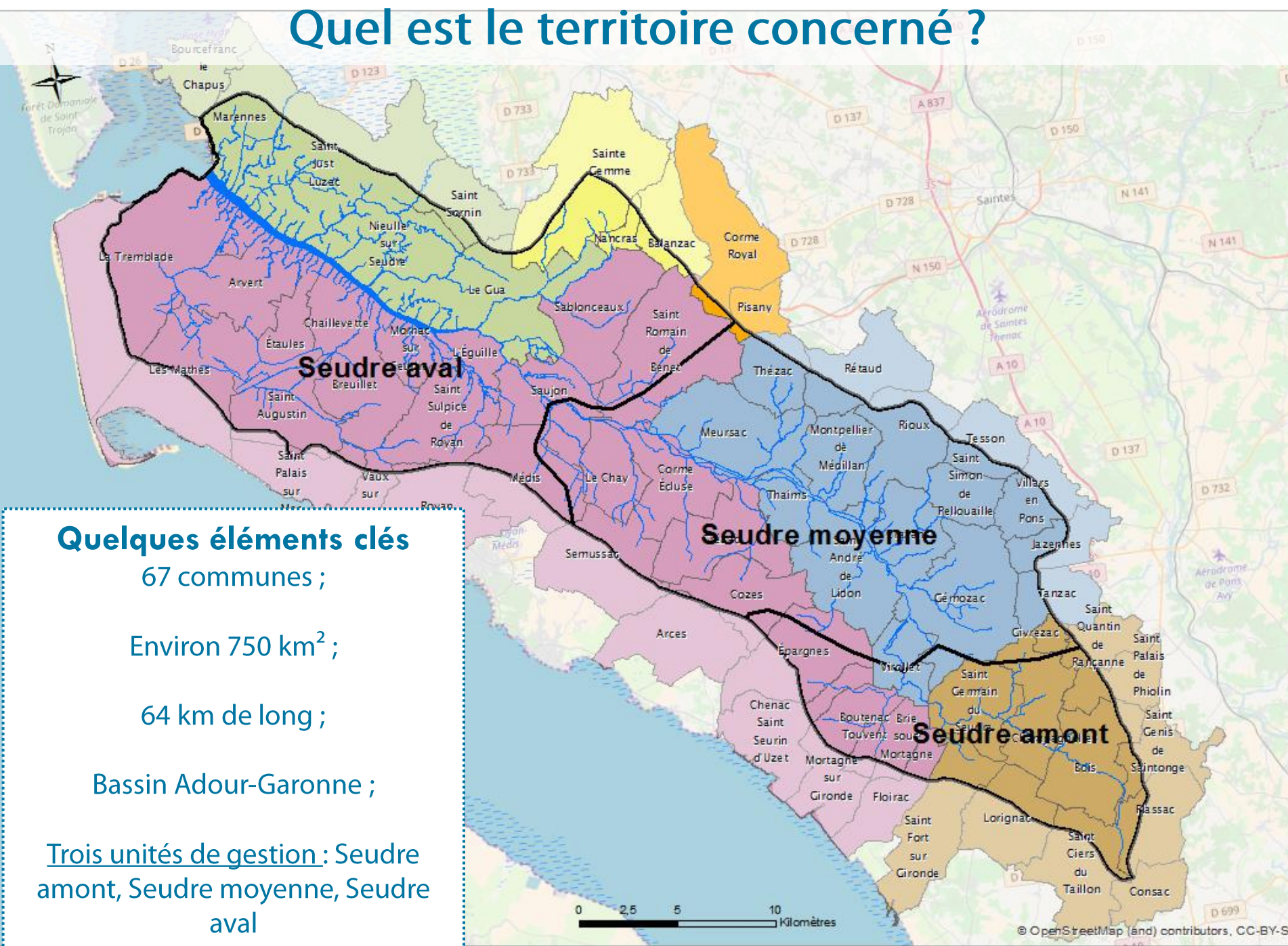
1.2. Quelques éléments de compréhension

1.3. Qui sommes-nous ?

2. Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

3. Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre

Quel est le territoire concerné ?



Quelques éléments clés

67 communes ;

Environ 750 km² ;

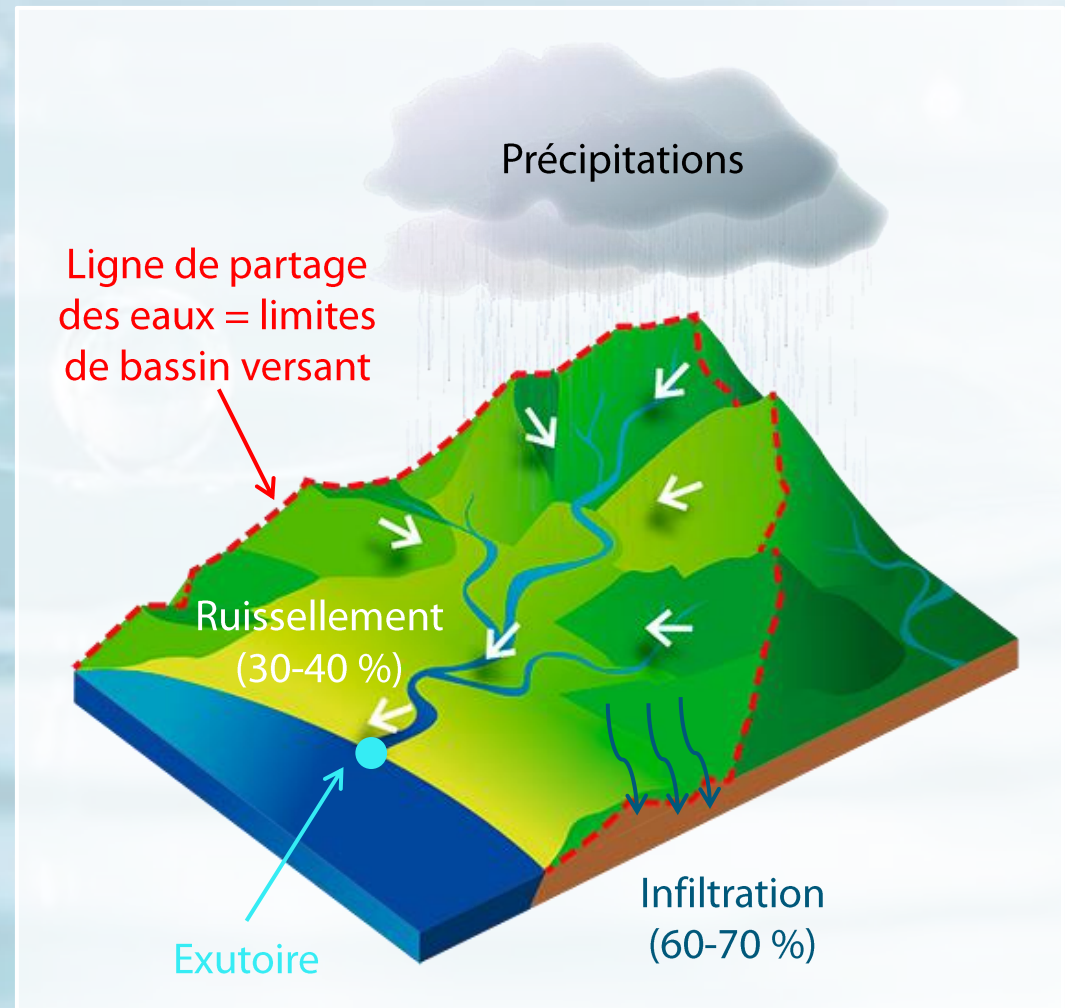
64 km de long ;

Bassin Adour-Garonne ;

Trois unités de gestion : Seudre
amont, Seudre moyenne, Seudre
aval

Quelques éléments de compréhension : qu'est-ce qu'un bassin-versant?

- Territoire drainant l'ensemble des eaux qu'il reçoit vers un même cours d'eau ou vers une même nappe souterraine
- Délimitation = lignes de partage des eaux
- Chaque bassin versant est unique de par sa taille, sa forme, son orientation, la nature des sols, l'occupation des sols, son climat, etc.
- Echelle cohérente pour la gestion de l'eau



Quelques éléments de compréhension : éléments de contexte

De nombreux usages/besoins de l'eau sur le territoire : eau potable, milieu naturel, irrigation, aquaculture, industrie



Usages de l'eau sur le bassin de la Seudre

Quelques éléments de compréhension : éléments de contexte

De nombreux usages/besoins de l'eau sur le territoire : eau potable, milieu naturel, irrigation, aquaculture, industrie...



Conflits d'usages liés à l'eau sur le bassin



Enjeux du territoire

- Menaces importantes face au déficit quantitatif
 - Impacts du changement climatique
 - Conflits d'usages



Comment arriver à une gestion équilibrée de l'eau ?

Qui sommes-nous ?

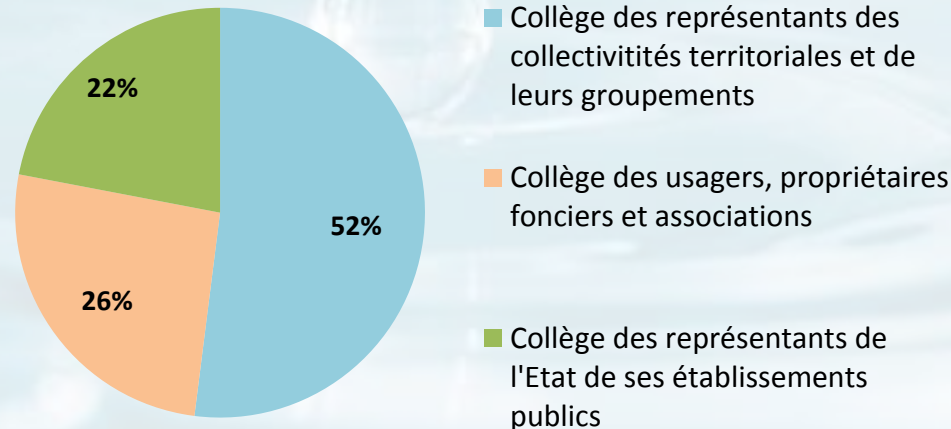
Le pilotage du projet : qui décide / valide ?



La Commission Locale de l'Eau (CLE)

→ Validation des documents, mise en œuvre, etc.

50 membres



→ Instance élargie aux parties intéressées non membres de la CLE :
ASA des irrigants de Saintonge Centre, coopératives, négoces, ASA de marais,
ASCO, etc.

Qui sommes-nous ?

Le portage du projet : Qui déploie les moyens?

Co portage du projet par



**Le Syndicat mixte d'accompagnement du
SAGE Seudre (SMASS)**

Président : Pascal FERCHAUD

Animation : Claire BLONDEL



**Le Syndicat mixte des réserves de substitution de la
Charente-Maritime (SYRES 17)**

Présidente : Françoise de ROFFIGNAC

Directeur : Fabien POUSSIN

Les garants du débat public

Garants du débat public désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP)

Gilles FAURE
&
Michel PERIGORD

Neutralité, impartialité, écoute, équité des temps de parole, qualité et lisibilité des éléments d'information

DÉROULÉ DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

1. Éléments de contexte

1.1. Quel est notre territoire ?

1.2. Quelques éléments de compréhension

1.3. Qui sommes-nous ?

2. Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

2.1. Cadre du projet

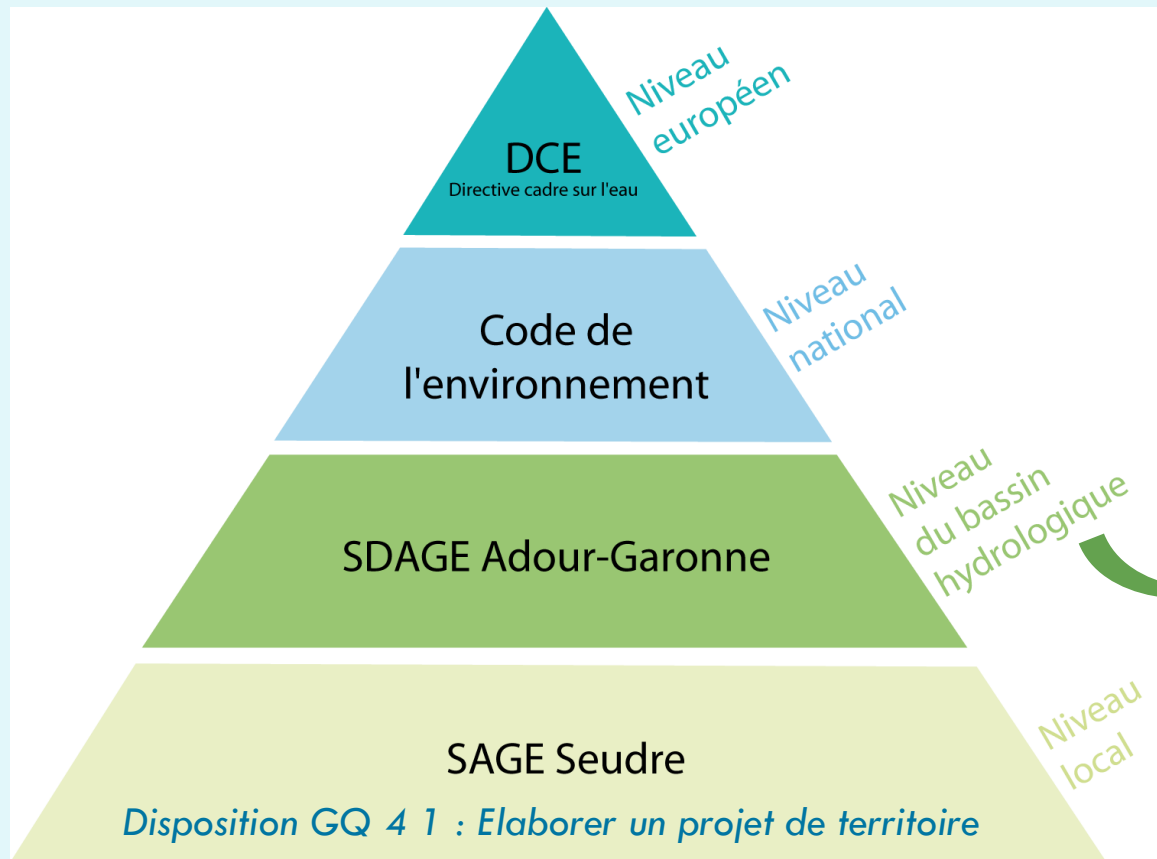
2.2. De quoi s'agit-il?

2.3. Pourquoi un projet de territoire ?

2.4. Comprendre la gestion quantitative

3. Participation du grand public au projet de territoire Seudre

Cadre du projet



Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

- Il vise « *la mise en œuvre d'une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant* ».*
- C'est un « *Engagement entre les acteurs de l'eau permettant de mobiliser à l'échelle d'un territoire les différents outils qui permettront de limiter les prélèvements aux volumes prélevables* ».*
- Il a de nombreux critères à remplir pour être recevable.*

*Source : Instruction gouvernementale du 4 juin 2015

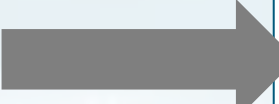
Qu'est-ce que les volumes prélevables ?

- **Volume prélevable** = Volume global que le milieu est capable de fournir tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques (1^{er} avril au 31 octobre).

Bassin	Volume prélevable à atteindre en 2021 (Mm ³)		
	usage AEP *	usage Industrie	usage Irrigation
Seudre amont	0,00	0,000	1,74
Seudre moyenne	2,67	0,012	0,60
Seudre aval	0,12	0,234	0,60

- Il se calcule à l'échelle d'un bassin versant ou d'unité de gestion.
- Gestion des prélèvements d'irrigation par des organismes uniques de gestion collective (OUGC) → OUGC Saintonge

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

- Il vise « *la mise en œuvre d'une gestion de la ressource en eau reposant sur une approche globale de l'ensemble du bassin versant* ».*
- C'est un « *Engagement entre les acteurs du territoire à l'échelle d'un territoire les différents ouverts à l'ensemble des prélèvements aux volumes prélevables* ».*
- **Nombreux critères à remplir pour être recevable*** 

Tous les usages de l'eau

Approche globale de la ressource dans un périmètre cohérent

Concertation

La CLE constitue le comité de pilotage

Projet collectif

Recherche de solutions en vue de diminuer les prélèvements totaux

Pourquoi un projet de territoire sur le bassin de la Seudre ?

Fortes pressions induites par les prélèvements d'eau pour l'eau potable et l'irrigation



Déficit quantitatif chronique



Emergence d'un projet de territoire en réponse à l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015

Objectif

Recherche de solutions pour diminuer les prélèvements totaux en anticipant le changement climatique

Conditions

- Prise en compte de tous les usages de l'eau
- Approche globale
- Concertation

Les projets de territoire conditionnent les **financements publics** attribués par l'Agence de l'eau pour les projets de stockage

Comprendre la gestion quantitative

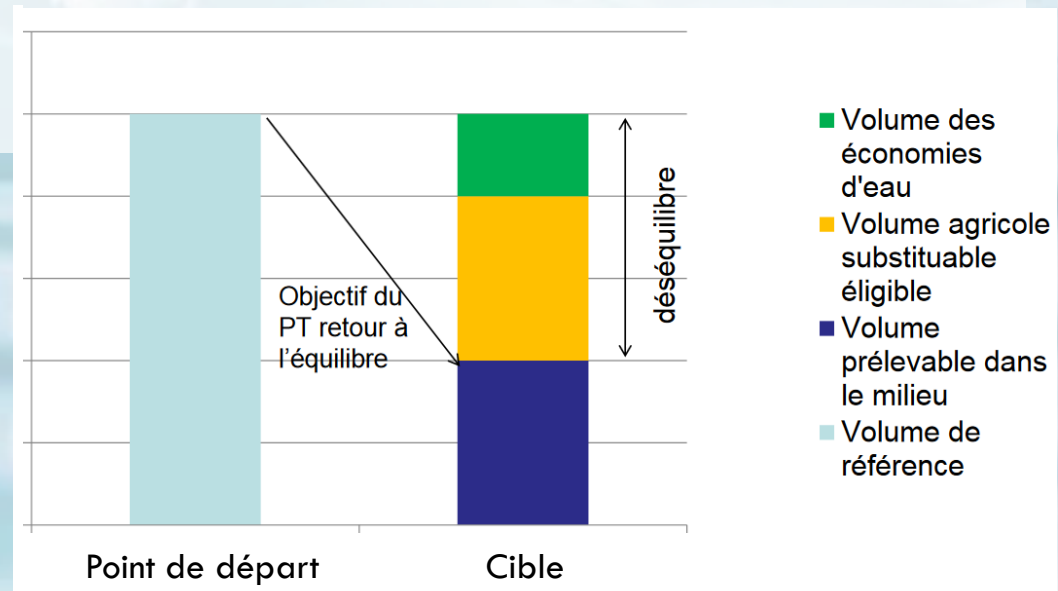
De nombreux usages de l'eau sur le territoire



Nouveaux objectifs de prélèvements → Réductions importantes des volumes prélevables pour l'irrigation d'ici 2021:

- Seudre amont : 1,74 Mm³
- Seudre moyenne : 0,6 Mm³
- Seudre aval : 0,6 Mm³

Objectif du projet de territoire = Arriver à l'équilibre quantitatif en trouvant des solutions pour diminuer et/ou compenser les prélèvements



Source : AEAG

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

1. Éléments de contexte

1.1. Qui sommes-nous ?

1.2. Quel est notre territoire ?

1.3. Quelques éléments de compréhension

2. Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

2.1. Cadre du projet

2.2. Définition

2.3. Pourquoi un projet de territoire ?

3. Déroulement et participation du grand public au projet de territoire Seudre

3.1. Outils et temps d'échange prévus

3.2. Déroulement du projet

Outils et temps d'échange prévus

- Pages internet dédiée au projet:
<http://www.sageseudre.fr/projet>
- Réunions publiques d'information en fonction de l'avancement du projet.
- Atelier élargi prévu le mardi 6 novembre (13h30-17h30 à Saujon) : Inscription possible en fin de réunion.
- Réflexion en cours sur la mise en place d'un forum questions/réponses.
- Possibilité de soumettre vos remarques :

Aux animateurs des structures porteuses :

Claire BLONDEL (SMASS)

pom@sageseudre.fr

Fabien POUSSIN (SYRES 17)

syres.charentemaritime@gmail.com

Aux garants du débat public :

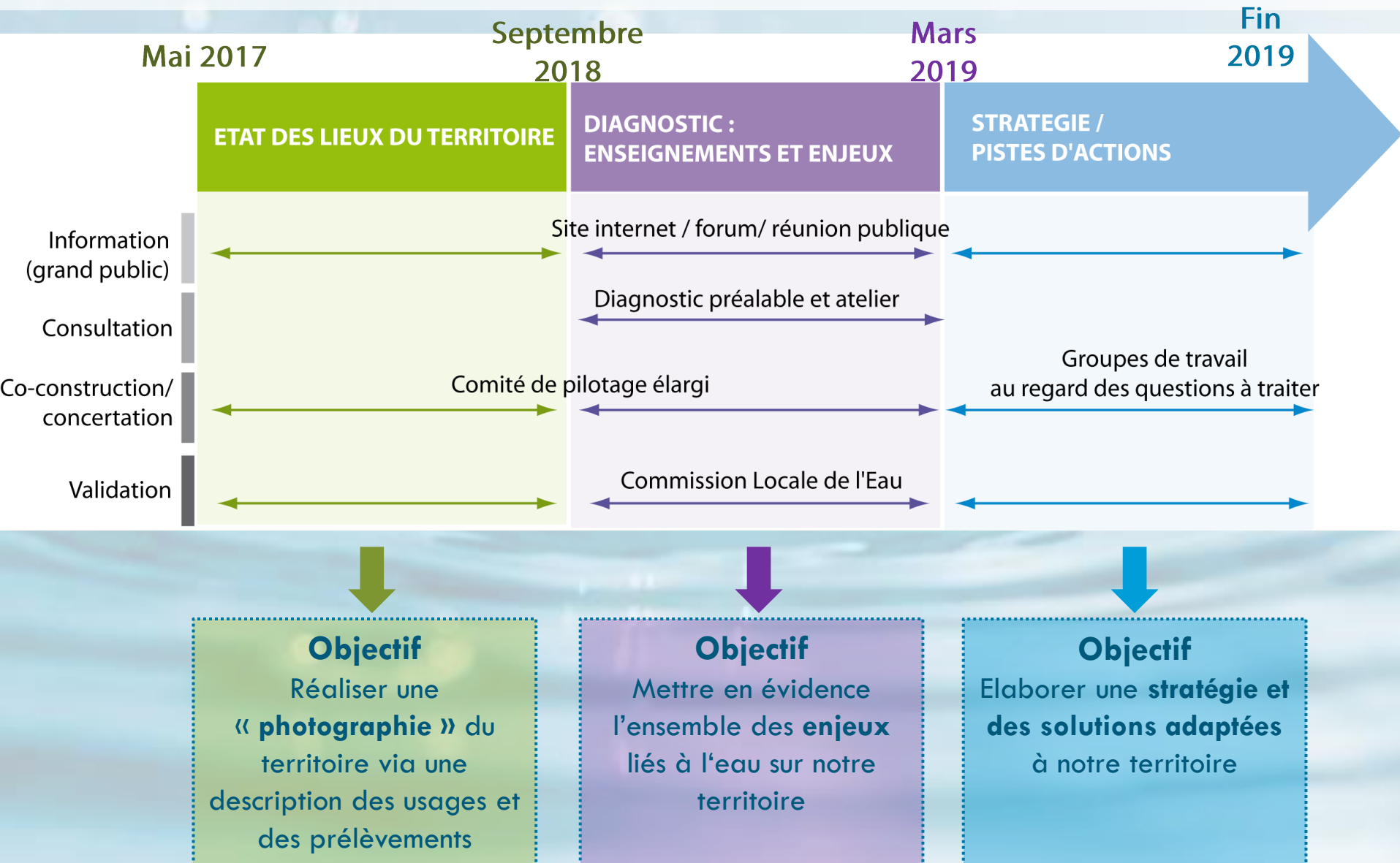
Gilles FAURE

gilles.faure@garant-cndp.fr

Michel PERIGORD

michel.perigord@garant-cndp.fr

Déroulement du projet



Appui technique à l'animation

Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement)

En appui aux animateurs pour l'organisation de la concertation

Animatrice : Marie ERAUD



Questions/réponses

Merci pour votre attention

Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre

Claire BLONDEL

Tel : 05 46 39 64 92

pom@sageseudre.fr

www.sageseudre.fr

**Syndicat mixte des réserves de substitution de la
Charente-Maritime**

Fabien POUSSIN

Tel: 05 46 97 55 13

syres.charentemaritime@gmail.com